RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 03659
Numéro SIREN : 719 807 406
Nom ou dénomination : FRANFINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 26/02/2015 sous le numéro de dépôt 6659

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
26 FEV. 2015
DEPOT N° 6659

FRANFINANCE

S.A. au capital de 31.357.776 €
Siège social : 57-59 avenue de Chatou
92500 RUEIL MALMAISON
719 807 406 ~ R.C.S. NANTERRE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 12 JANVIER 2015

Les Administrateurs de FRANFINANCE se sont réunis en Conseil, sur convocation en date du 5 janvier 2015 :

Tour SOCIETE GENERALE
17, Cours Valmy
PARIS LA DEFENSE 7
Salle du CODIR – 35ième étage

SONT PRESENTS ET ONT EMARGE LE REGISTRE DE PRESENCE :

Laurent GOUTARD	Administrateur - Président
Gérard TOUATI	Administrateur - Directeur Général
Didier HAUGUEL	Administrateur
Marie-Christine DUCHOLET	Administrateur
Caroline GUILLAUMIN	Administrateur
Frédéric JACOB-PERON	Administrateur
Diony LEBOT	Administrateur
SG Financial Services Holding représentée par Claire DUMAS	Administrateur

ASSISTENT EGALEMENT A LA REUNION :

Claire GOIZET	Secrétaire Général
Laurent SAUCIE	Directeur général Délégué
Julien OCHONISKY	

SONT ABSENTS EXCUSES :

Philippe AYMERIC	Administrateur

Le Conseil, réunissant ainsi la présence effective de la moitié des Administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Laurent GOUTARD préside la séance, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Claire GOIZET assure les fonctions de Secrétaire du Conseil.

Le Président rappelle au Conseil que l'ordre du jour porte sur :

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°6659 en date du 26/02/2015

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
2. Démission du Directeur Général Délégué ;
3. Nomination du nouveau Directeur Général Délégué et du nouveau Dirigeant Effectif ;
4. Questions diverses.

1. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil d'administration est lu et approuvé à l'unanimité.

2. DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Suite à la prise en charge d'autres fonctions au sein du Groupe Société Générale, Laurent SAUCIE a fait part de sa décision de démissionner de ses fonctions de Directeur Général Délégué et de Dirigeant Effectif de FRANFINANCE avec prise d'effet au 26 janvier 2015.

Le Conseil en prend acte et remercie Laurent SAUCIE pour son professionnalisme et son implication au profit du développement de l'activité Financement aux Entreprises de FRANFINANCE.

3. NOMINATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE ET DU NOUVEAU DIRIGEANT EFFECTIF

Le Président explique au Conseil qu'il convient maintenant de procéder à la nomination d'un nouveau Directeur Général Délégué et Dirigeant Effectif de FRANFINANCE.

Le Président propose de nommer Julien OCHONISKY Directeur Général Délégué et Dirigeant Effectif de la Société pour une durée égale à celle des fonctions de Directeur Général de Gérard TOUATI.

Après en avoir délibéré, le Conseil nomme, à l'unanimité, Julien OCHONISKY Directeur Général Délégué et Dirigeant Effectif de la Société avec une prise d'effet au 26 janvier 2015 pour une durée égale à celle des fonctions de Directeur Général de Gérard TOUATI, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2015.

Julien OCHONISKY disposera des mêmes pouvoirs à l'égard des tiers que le Directeur Général.

Le Conseil décide à l'unanimité que Julien OCHONISKY prendra en charge, plus particulièrement, la responsabilité de l'activité « Financement aux Entreprises ».

Au cas où, pour quelque cause que ce soit, Gérard TOUATI viendrait à cesser lesdites fonctions de Directeur Général, Julien OCHONISKY cesserait ses fonctions de Directeur Général Délégué et de Dirigeant Effectif le jour même de la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Julien OCHONISKY remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne et déclare accepter les fonctions de Directeur Général Délégué et de Dirigeant Effectif de la Société, ayant précisé qu'il n'était frappé d'aucune incompatibilité, incapacité ou déchéance de nature à lui en interdire l'exercice.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9 heure.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un Administrateur.

Le Président

Un Administrateur